

ATTON INFO.

Editorial N° 4




2ème SEMESTRE 1999



SOMMAIRE



<i>Le Mot du Maire</i>	<i>Page</i> 2
<i>Décisions du Conseil Municipal - Syndicat Scolaire - C.C.A.S.</i>	<i>Pages</i> 3 à 8
<i>Etat Civil</i>	<i>Page</i> 9
<i>A propos des Associations</i>	<i>Pages</i> 10 à 14
<i>Calendrier des manifestations</i>	<i>Page</i> 15
<i>Atton Idées</i>	<i>Pages</i> 16 à 17
<i>Info. Pratiques</i>	<i>Pages</i> 18 à 19
<i>Informations diverses</i>	<i>Page</i> 20
<i>Citation</i>	<i>Page</i> 21
<i>Petite histoire du sapin</i>	<i>Page</i> 22
<i>La bûche de Noël</i>	<i>Page</i> 23



LE MOT DU MAIRE

La coopération entre élus et les habitants ne saurait se limiter à la gestion des affaires courantes. L'espace rural de notre village et son évolution méritent une réflexion particulière si l'on veut que notre commune soit organisée dans la perspective d'un espace plus ouvert.

Notre attachement au bassin de Pont-à-Mousson, notre ouverture sur le monde économique, nos rencontres ponctuelles ou au sein d'associations, notre désir d'améliorer l'environnement et la sécurité sont des axes forts autour desquels se prennent les décisions du conseil municipal. Pour le prochain millénaire, nous devons préparer le terrain aux jeunes qui nous succéderont.

Je vous souhaite de passer de très bonnes fêtes de fin d'année en espérant vous retrouver le 9 janvier, dans notre salle polyvalente, pour vous présenter les projets et les perspectives de l'an 2000 pour notre village.

Bien amicalement

Gérard LIGER

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 juin 1999

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Desserte en gaz

Afin d'élargir la desserte en gaz naturel par Gaz de France, un nouveau dispositif de desserte vient d'entrer en vigueur. Il admet un ratio de rentabilité plus large que la pratique actuelle. Toute commune désireuse de bénéficier d'une desserte en gaz naturel doit en faire la demande au Préfet. Gaz de France procède ensuite à une étude de rentabilité des investissements sur 25 ans (Résultats validés par la DRIRE). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite l'alimentation en gaz naturel de la commune ; demande son inscription au plan de desserte ; décide de déléguer, dans la mesure où la commune serait inscrite au plan de desserte arrêté par le Ministre chargé de l'énergie, la desserte en gaz naturel de la commune à Gaz de France pour une durée de 30 ans ; approuve le projet de convention de concession et de cahier des charges qui lui ont été soumis ; autorise le Maire à signer la convention de concession et le cahier des charges.

Assurance des risques statutaires

Le Centre de Gestion ayant souscrit, pour le compte de la Mairie d'Atton qui le lui avait demandé, un contrat d'assurance concernant les risques financiers encourus à l'égard de son personnel en cas de maladie, maternité, décès, invalidité et accidents imputables au service, est tenu à respecter le Code des Marchés publics à compter du 1^{er} janvier de l'an 2000. Il a donc décidé de lancer un appel d'offre pour l'assurance des risques statutaires dans le cadre d'un contrat de groupe à compter de cette même date. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal mandate le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription pour son compte de contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée ; autorise le Maire à signer les conventions et toutes pièces relatives à ce dossier.

Etude diagnostic Réseau d'assainissement

La Subdivision de la D.D.E. de Pont-à-Mousson a lancé le marché public concernant l'étude diagnostic des réseaux d'assainissement d'Atton et de Mousson, afin d'obtenir une proposition éventuellement plus économique. Date des remises d'offres : 25 juin 1999.

Mairie : Ligne téléphonique supplémentaire

Une ligne téléphonique supplémentaire va être créée pour l'utilisation du fax parallèlement à celle du téléphone, pour des raisons de commodité. Cela occasionnera l'achat d'un nouveau téléphone-répondeur en remplacement du téléphone-fax utilisé actuellement.

Séance du 31 août 1999

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Renouvellement adhésion Mission locale des 4 cantons

Suite à la décision du Conseil Municipal en date du 31 octobre 1991 concernant l'adhésion à la Mission Locale des 4 Cantons, le Maire en propose le renouvellement. Après délibération, le Conseil Municipal accepte de renouveler son adhésion à la Mission locale, le montant de la participation ayant déjà été prévu au budget 1999.

Maîtrise d'œuvre Trottoirs Rue de Pont-à-Mousson

Le Conseil Municipal sollicite le concours de la D.D.E.-Subdivision de Pont-à-Mousson pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre concernant les travaux de création de trottoirs Rue de Pont-à-Mousson.

Création d'un emploi d'agent d'entretien

Pour seconder la personne responsable de la salle polyvalente et assurer l'entretien de la petite salle réservée aux associations, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent. Il propose de procéder à la création d'un emploi d'agent d'entretien, à temps non complet pour une durée de travail de 10 heures par mois, à compter du 1^{er} septembre 1999. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de créer un emploi d'agent d'entretien à temps non complet sous la forme de contrat à durée déterminée de 1 an renouvelable ; fixe la durée à 10 heures mensuelles ; décide de rémunérer l'agent selon l'échelle 2 de la fonction publique, Indice Brut 245 Indice Majoré 253 ; charge le Maire de procéder au recrutement correspondant.

Illuminations de fin d'année

Le Conseil Municipal décide de l'achat de quelques illuminations supplémentaires pour la fin de cette année pour environ 2 500 à 3 000 F, autorise également l'achat de fournitures diverses pour la confection d'une exposition à l'occasion de l'« An 2000 », pour le même montant.

Etude Assainissement : Appel d'offre

Suite à l'appel d'offre lancé avec le concours de la D.D.E., pour l'étude du réseau d'assainissement, deux sociétés sur cinq sollicitées ont répondu : DIAG Etudes, pour un montant de 194 KF, et CETE pour 62 KF. Les dossiers sont mis en attente d'une nouvelle consultation ultérieure.

Carrière de sables et graviers à Dieulouard

Le Conseil Municipal a noté l'avis favorable de la Préfecture de Meurthe & Moselle pour poursuivre l'exploitation de la carrière de sables et graviers à Dieulouard. En ce qui concerne le transport des matières, il est précisé dans le rapport que cette poursuite ne devrait pas entraîner d'intensification du trafic de transport routier.

Convention de partenariat avec la trésorerie de Pont-à-Mousson

A la suite d'un entretien entre Monsieur le Maire et Monsieur le Percepteur, un projet de convention de partenariat avec la Trésorerie de Pont-à-Mousson est présenté au Conseil Municipal.

Cette convention consiste à améliorer la qualité et l'efficacité de la gestion financière et comptable de la commune et à formaliser une nouvelle étape de cette coopération permanente entre le trésorier-payeur et la commune. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'établissement d'une convention de ce type.

Enfouissement Réseau Basse tension Rue des Dames

Un devis a été établi en prévision de l'enfouissement du réseau basse-tension E.D.F. Rue des Dames. A titre indicatif, les coûts s'élèveraient à environ 104 000 F HT. L'estimation ne tient pas compte du réseau France Télécom et Eclairage Public.

Demande de subvention Réfection de la chaussée Rue Saint Germain

Le Maire présente au Conseil Municipal la nécessité de la réfection de la chaussée Rue Saint Germain. Le devis est accepté par le Conseil Municipal qui sollicite l'octroi d'une subvention auprès du Conseil Général au titre des Fonds d'Equipement des Communes Rurales.

Sentiers de randonnée pédestre

Le District projette de mettre en place des sentiers de randonnée pédestre sur la Commune d'Atton et en demande l'autorisation. Le Conseil Municipal accepte le plan de randonnée tel qu'il concerne la commune.

Séance du 29 octobre 1999

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Etude Assainissement

La Direction Départementale de l'Equipement nous propose un dossier concernant l'étude diagnostic du réseau d'assainissement à réaliser dans notre commune. Le marché serait passé sur la totalité des prestations à exécuter, mais le cahier des charges des clauses administratives générales permet d'interrompre l'exécution de ces prestations à toutes les phases des travaux demandés et donc de les limiter aux prestations d'études. Le montant de celles-ci est de l'ordre de 63 000 F TTC. Le Conseil Municipal accepte le dossier proposé par la D.D.E. pour une mission partielle de maîtrise d'œuvre sans projet.

Subvention Collège Marquette

Nous avons reçu récemment une demande du Collège Marquette de Pont-à-Mousson concernant une subvention pour le financement de différentes actions. Des élèves domiciliés à Atton étant concernés par ces actions, la commune est donc sollicitée. Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 500 F au Collège Marquette à ce titre.

Effectifs école

La Directrice de l'école d'Atton nous a informés du risque de fermeture d'une classe lors de la rentrée 2000-2001, du fait de la baisse des effectifs. Un courrier a donc été envoyé, dans un premier temps, à l'inspection académique afin d'éviter ce désagrément. Ce problème serait lié, en partie, au manque d'assistantes maternelles agréées dans notre commune. Aussi serait-il bon de sensibiliser la population à ce sujet.

SYNDICAT SCOLAIRE ATTON-LOISY

Séance du 05 juillet 1999

Assurance des risques statutaires

Le Comité Syndical mandate le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Financement Chauffage Ecole

Le Syndicat Scolaire est amené à souscrire un emprunt de 90 000 F pour le financement du chauffage de l'école d'Atton.

Trésorerie Financement de la T.V.A.

Le Syndicat scolaire est amené à souscrire un emprunt de 30 000 F pour financer la T.V.A.

Séance du 21 septembre 1999

Convention Transport Piscine

La convention entre la Société RESPAUT et le Syndicat Scolaire, concernant le transport à la piscine, est mise à jour à l'occasion de la rentrée scolaire.

Convention tripartite Accueil périscolaire

Une convention entre l'A.F.R. de Loisy, le S.I.V.O.M. du Valmont et le Syndicat Scolaire d'Atton-Loisy a été signée. Elle consiste à mettre à disposition un emploi jeune pour l'encadrement des activités périscolaires. L'A.F.R. de Loisy en a la gestion administrative, tandis que les deux syndicats emploient la personne en tant que directeur des activités périscolaires 800 heures par an au total. La facturation aux deux syndicats se fera en deux fois, en septembre et en avril.

Participation Accueil Périscolaire 1^{er} acompte

La participation relative à la fréquentation de l'accueil périscolaire de Loisy s'élève à 21 711,95 F pour l'année scolaire 1999/2000, 1^{er} acompte, pour le Syndicat scolaire d'Atton-Loisy.

Extension et rénovation de la piscine districale

Une reproduction du dossier d'extension et de rénovation de la piscine de Pont-à-Mousson nous a été envoyée. Le montant des travaux s'élèverait à 20 811 834 F HT, avec en plus une option « Fosse à plongée » d'1 558 300 F HT.

Desserte en gaz naturel

Gaz de France nous a informés que tout serait mis en œuvre pour alimenter le lotissement en gaz à fin juin 2000. De plus, du fait de l'installation de la Société Bertelsmann sur la zone d'Atton, celle-ci serait équipée le plus rapidement possible également. En conséquence, Gaz de France prévoit de mettre en place probablement deux détendeurs, l'un à proximité de la Rue de Morville, le second de l'autre côté de l'autoroute pour la zone industrielle.

Réfection de l'Eglise

Nous avons obtenu l'avis favorable à l'exécution des travaux urgents, suite à la demande de subventions auprès du Conseil Général et de la Préfecture. L'architecte des Bâtiments de France est également favorable à la pose de tuiles creuses et donc à la réévaluation des subventions demandées.

Antenne de radio-synchronisation Eglise

Une antenne de radio-synchronisation a été posée sur l'horloge de l'église. Cela évitera toute manipulation rendue nécessaire par le passage à l'heure d'hiver/d'été.

Installation d'un paratomerle sur l'Eglise

Le Conseil Municipal est d'accord pour prévoir l'installation d'un paratomerle sur l'église, au budget 2000. Le devis proposé s'élève à 25 000 F TTC.

Zone Industrielle

La Société BERTELSMANN a décidé de s'implanter à Atton. Elle devrait utiliser, dans un premier temps, un espace de 11 hectares sur la zone Nord. Une option pour quelques hectares supplémentaires est envisageable.

Cette société installerait donc une plate-forme logistique, soit environ 22 000 m² de bâtiments. 270 emplois sont susceptibles d'être créés. Compte-tenu de la construction, de l'installation du matériel et des recrutements, le centre devrait être opérationnel au début de l'année 2001.

Ordures ménagères

Le S.I.V.U. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) nous demande de faire un choix concernant le tri sélectif éventuellement envisageable pour les prochaines années : collecte sélective à domicile ou tri sélectif avec apport volontaire au point tri (5 conteneurs x 2 points tri).

Le sujet des ordures ménagères soulève le problème du nombre de ramassage(s) hebdomadaire(s) et de l'utilisation ou non de poubelles à roulettes.

Effectifs école

La Directrice de l'école d'Atton nous a informés du risque de fermeture d'une classe lors de la rentrée 2000-2001, du fait de la baisse des effectifs. Un courrier a donc été envoyé, dans un premier temps, à l'inspection académique afin d'éviter ce désagrément. Ce problème serait lié, en partie, au manque d'assistantes maternelles agréées dans notre commune. Aussi serait-il bon de sensibiliser la population à ce sujet.

SYNDICAT SCOLAIRE ATTON-LOISY

Séance du 05 juillet 1999

Assurance des risques statutaires

Le Comité Syndical mandate le Centre de Gestion en vue de la négociation et la souscription, pour son compte, de contrat d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée.

Financement Chauffage Ecole

Le Syndicat Scolaire est amené à souscrire un emprunt de 90 000 F pour le financement du chauffage de l'école d'Atton.

Trésorerie Financement de la T.V.A.

Le Syndicat scolaire est amené à souscrire un emprunt de 30 000 F pour financer la T.V.A.

Séance du 21 septembre 1999

Convention Transport Piscine

La convention entre la Société RESPAUT et le Syndicat Scolaire, concernant le transport à la piscine, est mise à jour à l'occasion de la rentrée scolaire.

Convention tripartite Accueil périscolaire

Une convention entre l'A.F.R. de Loisy, le S.I.V.O.M. du Valmont et le Syndicat Scolaire d'Atton-Loisy a été signée. Elle consiste à mettre à disposition un emploi jeune pour l'encadrement des activités périscolaires. L'A.F.R. de Loisy en a la gestion administrative, tandis que les deux syndicats emploient la personne en tant que directeur des activités périscolaires 800 heures par an au total.

La facturation aux deux syndicats se fera en deux fois, en septembre et en avril.

Participation Accueil Périscolaire 1^{er} acompte

La participation relative à la fréquentation de l'accueil périscolaire de Loisy s'élève à 21 711,95 F pour l'année scolaire 1999/2000, 1^{er} acompte, pour le Syndicat scolaire d'Atton-Loisy.

Demandes de Subvention

A la suite de l'accord du Comité syndical concernant le changement de revêtement de sols des classes de Loisy, une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Général.

De même, en prévision de l'achat de nouveaux équipements extérieurs pour l'école maternelle, un devis a été envoyé pour bénéficier d'une subvention du Conseil Général également.

Séance du 1^{er} Décembre 1999

Assurance Statutaire du personnel

Dans l'attente des résultats d'une mise en concurrence de sociétés d'assurance concernant les collectivités, le Centre de Gestion de la Fonction Publique nous propose de signer une convention de gestion concernant les risques statutaires, et un contrat d'assurance d'un an avec la C.N.P.

Décisions modificatives

Compte tenu de diverses dépenses auxquelles le Syndicat a été soumis, et qui n'avaient pas été budgétées, des décisions modificatives s'avèrent nécessaires afin de couvrir les dépenses de fonctionnement de la fin de l'année.

C.C.A.S.

(Centre Communal d'Action Sociale)

Le 7 novembre dernier, les Anciens du village se sont retrouvés, avec les membres du Conseil Municipal et du C.C.A.S, à l'occasion du repas préparé en leur honneur. La journée s'est déroulée dans la joie et la bonne humeur. Nous espérons que toutes les personnes présentes en sont reparties satisfaites. A l'année prochaine ... !

ETAT CIVIL

Naissances

*Paul WOIRHAYE est né le 14 octobre 1999.
Guillaume FREUND est né le 29 octobre 1999.*

***Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux
parents et leur souhaitons beaucoup de bonheur !***

Décès

*Sœur Marie-Thérèse MARTIN
Madame Thérèse CHRISTOPHE
Madame Aurélie RICHIT, notre doyenne.*

***A présent, les doyens du village sont, chez les Dames, Madame Hélène
BRIONNE , et chez les Messieurs, Monsieur Pierre JACQUOT.***

Les nouveaux habitants

*Monsieur et Madame Martial COURONNE, qui résident Rue de Nomeny.
Monsieur et Madame Claude DOLVECK, qui résident Rue de La Bergerie.*

***Nous leur souhaitons la bienvenue dans notre village et espérons qu'il s'y
plaisent !***

*Si des personnes ont été oubliées, elles peuvent se présenter en mairie munies de leur livret de
famille pour inscription.*

Inscription sur la liste électorale

*Les nouveaux venus doivent se présenter spontanément en mairie en vue de leur inscription
sur la liste électorale. Pour être prise en compte lors de la prochaine refonte électorale, toute
inscription doit se faire jusqu'au 31 décembre prochain dernier délai.*

De 8 à 14 ans

PING-PONG LOISIRS

Les mercredis de 17 H à 19 H, en période scolaire.

Initiation et jeu de ping-pong en simples, en doubles.

Matériel fourni.

Coût additionnel : pour le matériel, 10 F par trimestre, par enfant.

Pour les Ado. et les Adultes

A partir de 15 ans

PING-PONG LOISIRS

Les lundis de 20 H à 22 H, tout au long de l'année, sauf en juillet et en août.

On joue au ping-pong sur 5 tables, en simples, en doubles.

Matériel fourni.

Coût additionnel : pour le matériel, 10 F par mois, par persome.

Femmes - Hommes

A partir de 16 ans

MAINTIEN EN FORME

Les lundis et jeudis de 20 H 30 à 21 H 30.

Mise en forme, assouplissements, étirements, abdominaux.

Accompagnement musical.

Tapis, ballons, bâtons.

Pas de coût additionnel.

Cours de Guitare, les Mercredis à Atton

Ce sont des cours individuels d'1/2 heure à ¾ d'heure dispensés les mercredis après-midi à Atton par Christophe DE LA FUENTE, musicien guitariste diplômé. Recruté en Emploi Jeune par l'A.F.R. d'Atton et la Communauté du Grand Valmont, cet animateur se déplace dans plusieurs villages.

GUITARE PERSONNELLE SOUHAITEE

Possibilité de cours individuels ou collectifs dispensés d'autres jours dans d'autres localités du groupement.

POUR LES ANCIENS ET RETRAITES

Club "La Joie de Vivre"

*LES JEUDIS APRES-MIDI DE 14 H A 18 H.
Retrouvailles, détente, jeux de cartes et de société.
Travaux d'aiguilles.
Goûter.*

En plus, selon opportunités, des regroupements et sorties, avec participation financière individuelle, peuvent être organisées tels que :

- Soirée bowling, sortie champignons.
- Sortie à la neige, visite d'entreprise.
- Soirée culturelle, etc...

ET, EN JUILLET, du 03 au 28, le

CENTRE AERE (C.L.S.H.)

*Avec repas et goûter.
Pour les enfants de 5 à 12 ans.
(avec possibilité de mini-camp pour les 9-12 ans)*

A PROPOS DES ASSOCIATIONS...

Association Familles Rurales - A.F.R. ATTON

Contact : Georges BENOIT - Tél. : 03 83 81 38 27
Ou sur place au cours des animations hebdomadaires.

UNE CARTE FAMILIALE ANNUELLE et ...

...POUR MOINS DE 100 F PAR AN
(Assurance A.F.R. Responsabilité civile de base comprise)

L'ACCES HEBDOMADAIRE A DES LOISIRS

ORGANISES POUR TOUTE LA FAMILLE

LUNDI SOIR	<i>Adultes et adolescents</i>	PING-PONG
MARDI SOIR	<i>Adultes et adolescents</i>	MAINTIEN EN FORME
MERCREDI AP.-MIDI	<i>Enfants</i>	MERCREDI RECREATIF ET PING-PONG
JEUDI APRES-MIDI	<i>Anciens et Retraités</i>	REUNION – JEUX- GOUTER
JEUDI SOIR	<i>Adultes et adolescents</i>	MAINTIEN EN FORME

Pour les Enfants

De 6 à 12 ans

MERCREDIS RECREATIFS

De 14 H à 16 H 30, en période scolaire.

- *Jeux éducatifs, jeux de société.*
- *Travaux manuels et pratiques*
- *Découverte de la nature*
- *Jeux à caractère sportif*

Coût additionnel : *pour le goûter, 10 F par mois, par enfant.*

ASSOCIATION DE LA JEUNESSE ATTOISE

L'Association de la Jeunesse Attoise propose différentes façons de se détendre « entre copains » et peut prévoir des sorties tout au long de l'année.

*L'A.J.A. dispose d'un point de rencontre qui se trouve à l'arrière de la salle polyvalente.
Les horaires d'ouverture du local :*

Le mercredi de 20 h 30 à 22 h/22 h 30.

La carte de membre est obligatoire, la cotisation est de 25 F.

Les jeunes ont donc la possibilité de se retrouver pour des soirées « Jeux » ou « Vidéos », pour des parties de billard ou de fléchettes. (Pour l'été prochain, jeu de badminton, football, volley-ball).

Des sorties « Cinéma » à Pont-à-Mousson ou à Kinépolis (St Julien-les-Metz), des soirées « Bowling » à Pont-à-Mousson, ou encore des sorties « patinoire » (Metz) peuvent être organisées avec le concours de chacun. Vos propositions seront les bienvenues.

Etant donné le succès du défilé d'Halloween fin octobre, nous devrions renouveler cette expérience en 2000.

L'A.J.A. organisera également, avec le concours de l'A.F.R., la brocante annuelle qui aura lieu le dernier week-end d'août, comme chaque année.

Cette liste d'activités, de sorties, n'est pas limitative évidemment. Vos idées seront les bienvenues !

A BIENTOT !

F.C. ATTON

SAISON 1999-2000

Elle a vu la mise en place d'une équipe « Débutants » et d'une équipe « Benjamins » fréquentées par une quinzaine de jeunes qui sont entraînés par Jean-René HETHEIER ET Arnaud WAGNER.

A la trêve, après huit matches, pratiquement à mi-parcours du championnat de district Meurthe Sud, les résultats sont les suivants : en deuxième division, groupe A, l'équipe A est septième sur dix avec 6 points, et en troisième division, groupe D, l'équipe B est dixième et dernière avec 2 points.

Si cette dernière partie du championnat ne s'est pas déroulée sous de bons auspices, espérons une réaction des joueurs pour les matches retours.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 2000



A.F.R.

16 Janvier Après-Midi	Galette des Rois
12 Février	Repas de la Saint Valentin
Du 03 au 28 Juillet	Centre aéré
22 Juillet	Fête de la Ruche
27 novembre	Assemblée Générale

Comité des Fêtes

04 Mars	Loto du Comité
Fin Juin	Feux de la Saint Jean
07 Octobre	Repas du Comité
03 Décembre	Saint Nicolas

F.C. Atton

30 Janvier	Concours de belote
29 Avril	Soirée « Années 60-80 »
28 Mai	Challenge Voigny
09 Juillet	Concours de pétanque
20 Août	Challenge Boffin
25-26-27 Août	Fête à Atton
31 Décembre	Repas de la Saint Sylvestre

A.J.A.

27 Août	Brocante – Fête patronale
28 Octobre	Soirée Halloween

Ecole

24 Juin	Fête des Ecoles à Loisy
---------	-------------------------

Mairie

09 Janvier	Vœux du Maire
08 Mai et 11 Novembre	Dépôt de gerbe au Monument aux Morts
19 Novembre	Repas des Anciens

ATTON ILLES

La rubrique de Noir Premier (Anagramme de Pierre MORIN)

L'An 2000 qui arrive à grands pas est la dernière année du 20^{ème} siècle, et du 2^{ème} millénaire et sera l'occasion de nombreuses manifestations et festivités.

Atton se doit d'y participer et de profiter de l'occasion pour baptiser la salle des fêtes du village, qui depuis bientôt 14 ans s'appelle « Salle polyvalente ». Voilà un nom anodin, banal, commun, courant, vulgaire, qui veut tout dire et qui ne veut rien dire, bref, un nom passe-partout, et comme dit le proverbe : « Il est inutile d'avoir un passe-partout s'il ne mène nulle part. »

Trouvons lui un parrain et nous aurons une salle qui ne sera plus anonyme. Que chacun propose un nom choisi parmi toutes les célébrités ou les personnages illustres connus ou méconnus, mais qui ont marqué 2000 ans de vie, d'évolution et d'histoire de notre pays. Le choix est immense parmi les écrivains, penseurs, artistes, savants, religieux, militaires, etc... que leur origine soit nationale, régionale, provinciale ou locale.

Atton ayant la Moselle dans ses armoiries, personnellement, je propose AUSONE, né à Burdigala, aujourd'hui Bordeaux, ayant vécu approximativement entre 310 et 395 (donc contemporain de Jovin, poète et grammairien latin, précepteur de Gratien, fils de l'Empereur Valentinien Ier, il fut investi de hautes charges publiques. Il a écrit des épigrammes, des idylles et des poèmes chantant les paysages de la Gaule et qui ne sont pas dépourvus de grâce. En particulier, il a célébré notre riante vallée de la Moselle, fertile en charmants paysages, dans un poème composé vers 371. C'était au retour d'une campagne victorieuse contre les Alamans, au cours de laquelle il avait accompagné l'empereur Valentinien Ier et son fils Gratien. Écoutons le doux poète latin :

*« Salut fleuve loué des champs,
Environné de coteaux vineux parfumés,
Mère des grandes moissons, ô Moselle !
Une raie illustre, une jeunesse exercée à la guerre,
Une éloquence émule de la langue latine t'honorent.
Bien mieux, la nature a donné à tes enfants
Sous un front sévère, des mœurs et un esprit joyeux. »*

Tous à vos plumes...

Le Maire, Gérard LIGER, quant à lui propose le conteur lorrain George CHEFFER, ou les écrivains ERCKMANN-CHATRIAN.

Vos propositions :

Explications (brièvement) :

Vos coordonnées (facultatif) :

Bon à retourner ou à déposer en mairie avant le 9 janvier 2000. Merci de votre participation.



INFO. PRATIQUES

Liste des Assistantes maternelles agréées au 15 décembre 1999

FAUCHER Michelle	16 Rue de Loisy	03 83 81 40 08
HERESBACH Marielle	52 Rue de Nomeny	03 83 83 15 00
JACQUEMIN Agnès	37 Rue de Nomeny	03 83 82 89 81
LEJEAU Chantal	16 Rue des Dames	03 83 82 47 27
LORETTE Martine	11 Lotissement La Bergerie	03 83 82 42 66
NAVE Laurence	12 Rue de Scarpone	03 83 82 92 81
SINTEFF Dominique	8 Rue de Scarpone	03 83 82 87 96
CURE Denise	2 Rue Saint Firmin – LOISY	03 83 81 49 43

BAISSE DE LA T.V.A.

I. PRESENTATION

Le Gouvernement a décidé que les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de deux ans, bénéficient du taux réduit de la T.V.A. depuis le 15 septembre 1999.

Le taux réduit de la T.V.A. porte sur les prestations de main-d'œuvre, les fournitures de matériaux et de certains équipements incluses dans la réalisation de ces travaux.

II. LES LOCAUX CONCERNES

Pour bénéficier du taux réduit de la T.V.A., les travaux doivent porter sur des locaux à usage d'habitation qui sont achevés depuis plus de deux ans. Par local à usage d'habitation, il convient d'entendre les maisons individuelles ou les logements situés dans des immeubles collectifs.

III. TRAVAUX CONCERNES

PRESTATIONS DE MAIN D'ŒUVRE

Il s'agit de la rémunération de personnes physiques, salariées ou non, chargées de l'exécution de tout ou partie des travaux.

MATIERES PREMIERES ET FOURNITURES NECESSAIRES A LA REALISATION DES TRAVAUX

Les matières premières et fournitures sont soumises au taux réduit de la TVA lorsqu'elles sont fournies et facturées par l'entreprise prestataire dans le cadre de la prestation de travaux qu'elle réalise. En conséquence le taux normal de la TVA s'applique normalement si le client achète directement ces matières premières et fournitures.

ELEMENTS D'EQUIPEMENT

Les équipements suivants sont soumis au taux réduit de la TVA lorsqu'ils sont fournis et facturés par l'entreprise prestataire dans le cadre de la prestation de travaux qu'elle réalise. En conséquence, c'est le taux normal de la TVA qui s'applique lorsque le client achète directement ces biens.

- 1. Les équipements sanitaires (Baignoires, bacs à douche, éviers, W.C.)*
- 2. Les appareils de chauffage, de production d'eau chaude, de climatisation ou de ventilation fixes (Chaudières, cuves à fioul, citernes à gaz, radiateurs et convecteurs, chauffe-eau, adoucisseurs d'eau, ..., inserts et foyers fermés...)*
- 3. Les équipements de production d'énergies renouvelables à usage domestique ou appareils destinés à être alimentés en énergies renouvelables (Éoliennes, capteurs solaires...)*
- 4. Les systèmes d'ouverture du logement (Portes, portails, clôtures, fenêtres, volets, rambardes équipant les terrasses, poignées de porte...)*
- 5. Les équipements de sécurité (Détecteurs de fumée, serrures, verrous, alarmes, interphones...)*
- 6. Les équipements électriques (Tableaux électriques, prises, interrupteurs, disjoncteurs...)*
- 7. Les équipements divers (Escaliers, antennes de télévision et câblage, avancées de toitures, gouttières, caniveaux, cheminées, boîtes aux lettres...)*

INFORMATIONS DIVERSES

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI et JEUDI De 14 h à 19 h

MARDI et VENDREDI De 8 h 30 à 11 h 30

SAMEDI De 8 h 30 à 12 h 30

NOTA : Quelques exemplaires de la brochure « L'Histoire du Village » par Pierre Morin sont encore en vente au prix de 50 F.

Ils seront à votre disposition à l'occasion des vœux du Maire, le 9 janvier 2000, à la salle polyvalente.

Si vous appreniez que des Attonais ont été, bien involontairement, oubliés dans la distribution de ce bulletin, informez-les que la Mairie dispose encore de quelques exemplaires, à leur attention.

ENQUETE COMMERCIALE GAZ DE FRANCE

Sur 232 foyers de la commune, 182 ont répondu au questionnaire envoyé par Gaz de France, concernant l'intérêt suscité par la desserte en gaz pour notre commune.

Sur ces 182 réponses, 116 foyers ont fait apparaître un avis favorable à l'arrivée du gaz dans leur habitation.

ETRE JEUNE

La jeunesse n'est pas une période de la vie, elle est un état d'esprit, un effet de volonté, une qualité de l'imagination, une intensité émotive, une victoire du courage sur l'amour du confort.

On ne devient pas vieux pour avoir vécu un certain nombre d'années : on devient vieux parce qu'on a déserté son idéal. Les années rident la peau, renoncer à son idéal ride l'âme. Les préoccupations, les doutes, les craintes et les désespoirs sont les ennemis qui, lentement, nous font pencher vers la terre et devenir poussière avant la mort.

Jeune est celui qui s'étonne et s'émerveille. Il demande comme l'enfant insatiable : Et après ? Il défie les événements, et trouve de la joie au jeu de la vie.

Vous êtes aussi jeune que votre foi. Aussi vieux que votre doute. Aussi jeune que votre confiance en vous-même. Aussi jeune que votre espoir. Aussi vieux que votre abattement.

Vous resterez jeune, tant que vous resterez réceptif. Réceptif à ce qui est beau, bon et grand. Réceptif aux messages de la nature, de l'homme et de l'infini.

Si un jour votre cœur allait être mordu par le pessimisme et rongé par le cynisme, puisse Dieu avoir pitié de votre âme de vieillard.

Général Mac Arthur – 1945



PETITE HISTOIRE DU SAPIN

Il vient d'Alsace, où un édit de 1521 autorise sa coupe en vue de la fête. En pionnière, l'épouse de Louis XV aurait fait installer un sapin décoré dès 1738 à Versailles, mais c'est Louis-Philippe qui instaura la tradition à la Cour.

En fait, il n'est apparu dans les foyers français que depuis une centaine d'années. Plusieurs légendes s'attachent à la décoration du sapin.

En voici trois :

- I. selon les protestants, Luther fut émerveillé par un sapin qui scintillait à la lumière des étoiles. Il le coupa, le rapporta chez lui et accrocha de petites bougies pour recréer les étoiles ;
- II. pour les catholiques, Saint Boniface fit tomber un chêne en sauvant un enfant du sacrifice. A sa place poussa un sapin, dont on fit un symbole de vie et ... de lumière ;
- III. enfin, au Moyen Age, des saynètes populaires représentaient, chaque année à Noël, Adam et Eve devant l'arbre du Paradis. Mais comme aucun pommier n'était disponible à cette saison, on le remplaçait par un sapin auquel on accrochait des pommes.

Les objets de décoration ont d'ailleurs tous une origine plus ou moins religieuse. Ainsi, les premières boules de verre, venues d'Allemagne, étaient destinées à protéger la maison des esprits maléfiques. L'étoile est le symbole de Jésus, c'est elle qui guide les Rois mages. Quant à la guirlande, elle symbolise une toile d'araignée. Comme la maison leur était interdite alors que les autres animaux sont présents dans la scène de la nativité, les araignées indignées auraient tissé des toiles autour du sapin : voilà en tout cas ce que dit la légende !





LA BUCHE DE NOEL...

TANT VA LA BUCHE AU FEU... qu'elle fondrait aujourd'hui dans l'âtre : la bûche pâtissière remplace désormais la bûche de bois sans laquelle il n'y avait ni lumière ni chaleur au foyer le soir de Noël. Bénie malgré son origine païenne, choisie par l'aïeul et coupée tôt dans l'année pour être bien sèche, elle était présente dans toutes les cheminées de France. Selon les régions, on l'appelait *suche, cheuche, coque, queule, cacho fio ou tronche*.

Dans la campagne bourguignonne, une tradition bien particulière subsiste : le 24 décembre, veille de *Novea*, on met la *suche* au feu. Le soir venu, parents, enfants et amis se retrouvent. Puis, loin des regards des plus petits, on dispose des friandises à chaque extrémité de la bûche. Lorsque les enfants reviennent, on tape la bûche pour en faire jaillir des étincelles. En même temps, les enfants découvrent les friandises, croyant comme disaient les anciens que « *la suche a pissé des bonbons* ».

NOUS VOUS SOUHAITONS UN
JOYEUX NOEL ET UNE HEUREUSE
ANNEE 2000 !

